

personnes dont la conduite n'est rien moins qu'édifiante et qui ne se mettent nullement en peine de remplir leurs devoirs, comme catholiques, et qu'un pasteur ne peut accepter, sans forfaire à ses obligations. Et dans ce cas, ces parents imprudents et coupables, loin de se rendre aux raisons légitimes d'en agir ainsi, se fâchent, s'emportent contre lui, lui conservent une haine implacable qui les porte à nuire, autant qu'ils le peuvent, non seulement à sa personne, mais encore à son saint ministère.

Nous allons citer, à cette occasion, un trait qui se rapporte trop bien à notre sujet, pour ne pas trouver sa place dans ce chapitre.

Dans une de nos belles paroisses où nous présidions les exercices d'un jubilé, nous fûmes accosté, un jour, par une personne qui nous dit : Monsieur le prédicateur, je voudrais bien moi aussi faire mon jubilé ; mais cela m'est impossible ; car je ne pourrai jamais pardonner à mon curé le tort qu'il m'a fait. Et il y a déjà trois ans que je ne fais pas mes pâques, pour la même raison.—Nous nous empressâmes de lui répondre avec un grand calme : Monsieur, je connais parfaitement votre excellent curé, et je suis sûr qu'il est incapable de vous avoir fait tort, avec connaissance de cause ; voulez-vous venir vous expliquer avec lui devant moi ?—Oni, Monsieur, me répondit-il, avec vivacité, car je suis heureux d'avoir l'occasion de dire à mon curé de bonnes grosses vérités.

Nous voici donc, mon interlocuteur et moi, en présence de ce respectable pasteur. Nous prenons aussitôt la parole, en disant : Monsieur le curé, voici un de vos paroissiens qui prétend qu'il ne peut faire son jubilé, parcequ'il ne peut vous pardonner le tort que vous lui avez fait, et il y a déjà trois ans qu'il ne fait pas ses pâques, pour le même motif.